



fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Plan de féminisation FFME 2014 – 2017, validé par le Conseil d'administration FFME du 21 juin 2014

Sous l'impulsion du ministère en charge des sports, toutes les fédérations doivent se doter d'un plan de féminisation.

Au cours de l'Olympiade 2014 – 2017, la Fédération française de la montagne et de l'escalade poursuit sa politique de féminisation au moyen d'un plan ambitieux décrit dans le présent document.



L'affiche des Championnats du monde d'escalade 2012, Mélissa Le Nevé, membre de l'équipe de France à l'honneur.

alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme



fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
8-10, quai de la Marne – 75019 Paris
www.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports – Affiliée à l'International federation of sport climbing (IFSC), à l'International ski mountaineering federation (ISMF) et au Comité national olympique et sportif français (CNOSF) – SIRET 784 354 193 00046 – APE 9312Z

Sommaire

1	Etat des lieux	3
1.1	La féminisation en saison 2013 – 2014	3
1.2	Quelques éléments de réflexion	5
2	Le plan de féminisation 2014 – 2017	7
2.1	Axe 1 Féminisation de la pratique.....	8
2.2	Axe 2 Féminisation des instances fédérales et déconcentrées.....	10
2.3	Axe 3 Féminisation du corps arbitral.....	10
2.4	Axe 4 Promotion et augmentation du nombre de féminines dans le haut niveau.....	11
2.5	Axe 5 Formation, information, un peu de pédagogie	13
3	En guise de conclusion	14

alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme


ffme

 fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

1 Etat des lieux

Notre fédération est engagée depuis de très nombreuses années dans la féminisation. Les caractéristiques de notre féminisation sont donc largement connues et décryptées.

1.1 La féminisation en saison 2013 – 2014

Les éléments suivants la caractérisent :

- **Une importante proportion de féminines à la FFME**, avec 39,93% de femmes pour 60,07% d'hommes en saison 2012 – 2013. A noter que les 18 ans et moins présente la répartition suivante : 46,1% de femmes pour 53,9% d'hommes.
- Une mixité dans toutes les activités, pour tous les publics et pour toutes les formes de pratiques, à tous les niveaux de la fédération :
 - o dans nos 6 activités, alpinisme, canyoning, escalade, randonnée de montagne, raquette à neige et ski-alpinisme, femmes et hommes pratiquent sur les mêmes sites, dans les mêmes temps.
 - o Cette mixité se retrouve à tous les échelons de la fédération, que l'activité soit organisée par le national, par ses structures déconcentrées (comité régional ou départemental) ou par les clubs. Les créneaux, sorties et stages sont majoritairement organisés avec mixité. Seules, quelques actions de promotion de la pratique féminine proposent des activités à destination des femmes : stage « Haut les filles ! » du comité régional Haute-Normandie, équipe régionale de ski-alpinisme féminine du comité régionale Rhône-Alpes par exemples.

©CR FFME Haute-Normandie

alpinisme

canyoning

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme

- o Cette mixité se retrouve à tous les âges, tous les niveaux de pratique, toutes les formes de pratique : jeunes, adultes, seniors, pratiquants en situation de handicap, pratiquants loisir ou compétiteur, débutants ou experts, femmes et hommes pratiquent ensemble.
 - o Les différentes équipes de France d'escalade ou de ski-alpinisme, hommes et femmes, jeunes et seniors, s'entraînent de concert. Le même entraîneur s'occupe, dans le même temps, des femmes et des hommes.
 - o Les différentes compétitions d'escalade femmes et hommes se déroulent dans les mêmes lieux et aux mêmes dates. Les voies proposées sont cependant différentes, le niveau maximal de difficulté atteint par les dames étant légèrement inférieur au niveau maximal atteint par les hommes. Les classements sont donc séparés.
 - o Les compétitions de ski-alpinisme se déroulent aux mêmes dates et le plus souvent sur les mêmes itinéraires avec un classement spécifique femme/homme.
 - o Deux équipes nationales d'alpinisme se côtoient, l'équipe féminine (ENAF) et l'équipe masculine (ENAM). L'objectif de ces équipes est de former des jeunes, femmes et hommes, à la pratique de l'alpinisme de haut niveau. La formation se concrétise par la réalisation d'une expédition dans un massif lointain. L'ENAF et l'ENAM se préparent séparément et les expéditions sont différenciées. Exceptionnellement, un stage est réalisé conjointement. Pourquoi en alpinisme, la FFME fait-elle le choix de séparer ses deux équipes ? Cette différenciation vise à permettre aux femmes de s'exprimer pleinement en alpinisme. Dans le cas de groupes et de cordées mixtes en alpinisme, les femmes ont souvent tendance à se réfugier derrière les hommes, elles occupent le plus souvent la place du second de cordée, faisant confiance au partenaire d'un niveau plus « fort ». Pour éviter ce problème, la solution consiste à privilégier des réalisations séparées : toutes les participantes de l'ENAF prennent alors leurs responsabilités pour mener à bien leur projet.
- Du côté de la gouvernance nationale, le conseil d'administration de la FFME est à stricte parité depuis 2009.
 - Des choix fédéraux visant l'égalité femme/homme :
 - o Les primes aux athlètes, à résultat égal, sont depuis l'année 2000 d'un montant identique entre femme et homme.
 - o Une communication particulièrement vigilante sur l'alternance homme/femme ; femme/homme pour l'ensemble de ses communiqués, de même qu'une extrême attention, sur des visuels tantôt féminin, tantôt masculin pour toutes les publications FFME.

Toutes ces actions et ces bilans positifs sont à poursuivre, mais peut-on mieux faire ?



1.2 Quelques éléments de réflexion

Si la féminisation est ancrée de manière transversale dans notre fédération, certains éléments amènent à réfléchir.

1.2.1 Au niveau des postes à responsabilités

- Si le conseil d'administration fédéral est à parité, les 3 postes clés, président, secrétaire général et trésorier sont occupés par 3 hommes. Parmi les élus participants au bureau, 2 femmes, vice-présidentes pour 5 hommes.
- La gouvernance des structures déconcentrées, régionales et départementales, s'appuie sur des comités directeurs avec une représentativité des féminines proportionnelles à leur nombre de licenciées éligibles. Dans les faits, cette proportionnalité n'est pas toujours respectée. Par ailleurs, le nombre de présidentes de comité est très faible : sur les 26 comités régionaux, une seule femme présidente soit un peu moins de 4% ; sur les 96 comités départementaux, 11 présidentes soit 11,45% de femmes. Nous sommes loin de 35% de femmes présidentes dans nos comités comme cela pourrait l'être si les présidentes étaient représentatives de la répartition des licenciées de 18 ans et plus.
- Parmi les 10 plus importants clubs FFME en nombre de licenciés, 3 sont dirigés par des femmes dont l'Entente Sportive Massy Escalade, le premier club avec 707 licenciés. Mais retrouve-t-on la répartition femme/homme FFME dans l'ensemble des dirigeants des clubs ?

1.2.2 Au niveau des licenciés et de leur pratique

- Si les 10 ans et moins affichent 47,6% de filles pour 52,4% de garçons, cette répartition passe pour les 15-16 ans à 41,3% d'adolescentes pour 58,7% d'adolescents. Elle tombe à 32,40% de jeunes femmes pour 67,60% de jeunes hommes pour la tranche 19-20 ans. Comment conserver les adolescentes et comment attirer les jeunes femmes de 18 à 30 ans ?
- L'activité escalade est une activité où en initiation et perfectionnement, femmes et hommes sont pratiquement à égalité dans leur progression. Femmes et hommes s'engagent dans les mêmes voies avec les mêmes niveaux de difficulté et progressent en parallèle. Si les hommes mettent souvent en œuvre leur force pour franchir un passage, les femmes développent de meilleurs placements ce qui leur permet de franchir de manière plus économique le même passage. Fort de ce constat, propose-t-on et ouvre-t-on des voies adaptées aux caractéristiques féminines pour motiver les femmes et faciliter leur progression ?
- Dans les activités de montagne, la proportion de pratiquantes féminines est élevée pour la randonnée (estivale et hivernale) voire majoritaire dans des clubs dont c'est l'activité dominante ou exclusive. Cette proportion décroît rapidement avec la technicité de l'activité : alpinisme et ski alpinisme se pratiquent majoritairement « entre hommes ».



1.2.3 Au niveau du corps arbitral

Le corps arbitral ne présente pas les mêmes caractéristiques de féminisation en fonction de la discipline pratiquée.

- **En escalade**, pour ce qui concerne les fonctions de juges et présidents de jury, pour tous les premiers niveaux, les femmes sont largement représentées. Leur pourcentage s'échelonne de 32,24% pour les "Juges de difficultés 1" à 44,44% pour les "Juges de difficultés 3", le "Président de jury de niveau 1" étant à 37,5% de femmes. Les "Présidentes de jury de niveau 2" passent à un taux de 16,67% de féminine et les "Arbitres nationales" femmes à 25,58% des arbitres. Au niveau international, une seule arbitre française, jamais nommée en tant que "Présidente de jury".

Pour ce qui concerne les fonctions d'"Ouvreur de club ou de compétitions", 86,36% d'ouvriers pour 13,64% d'ouvreuses. Pour le niveau "Ouvreur national", 9,18% d'ouvreuses.

En escalade, comment inciter les femmes à s'engager dans les niveaux supérieurs des officiels de compétitions ?

- **En ski-alpinisme**, le tableau ci-dessous est éloquent, les officielles sont rares.

	Nombre d'hommes	%	Nombre de femmes	%
Arbitre de compétition de Ski-alpinisme	28	93.33%	2	6.67%
Arbitre international Ski-alpinisme	4	100%	0	0%
Contrôleur Ski-alpinisme	15	100%	0	0%
Chronométrateur Ski-alpinisme	9	90%	1	10%
Chef traceur Ski-alpinisme	35	94.59%	2	5.41%
Traceur Ski-alpinisme	14	100%	0	0%

Le faible nombre de pratiquantes du ski-alpinisme explique en grande partie ces données, mais comment inciter quelques femmes à devenir officielles de compétition de ski-alpinisme ?

1.2.4 Au niveau des cadres et des techniciens

- Le tableau ci-dessous présente la répartition femmes/hommes pour les brevets d'initiateur et d'instructeur pour chacune de nos disciplines.



	Nombre d'hommes	%	Nombre de femmes	%
Initiateur Alpinisme	282	98.26%	5	1.74%
Instructeur Alpinisme	56	100%	0	0%
Initiateur Canyon	119	88.15%	16	11.85%
Instructeur Canyon	26	96.3%	1	3.7%
Initiateur SAE	1959	76.55%	600	23.45%
initiateur Escalade	1564	85.05%	275	14.95%
Instructeur Escalade	167	93.3%	12	6.7%
Initiateur Randonnée montagne	303	83.7%	59	16.3%
Instructeur Randonnée montagne	33	86.84%	5	13.16%
Initiateur Raquette à neige	125	89.29%	15	10.71%
Instructeur Raquette à neige	35	89.74%	4	10.26%
Initiateur Ski-alpinisme	198	91.67%	18	8.33%
Instructeur Ski-alpinisme	28	100%	0	0%

La représentativité des cadres féminines est loin derrière la représentativité de nos licenciées de plus de 18 ans.

Faciliter l'accès des féminines aux fonctions d'encadrement est-il possible ?

- Les salariés de la fédération sont à parité avec 16 femmes et 16 hommes, mais les tâches ne se répartissent pas de manière harmonieuse. La majorité des hommes occupe des postes d'entraîneurs et de cadres techniques et une majorité des femmes est chargée de missions administratives.
- Le DTN est entouré d'adjoints et de directeurs de département : 3 femmes travaillent avec 6 hommes dans ce petit groupe opérationnel. Si cette équipe est dans une mixité à 1/3 de femmes pour 2/3 d'hommes, la mixité des cadres d'Etat mis à disposition de la fédération interroge : 2 femmes, cadres d'Etat pour 15 hommes (1 DTN et 14 cadres masculins)...

2 Le plan de féminisation 2014 – 2017

Ce plan ne vise pas à résoudre rapidement toutes les questions relatives à la féminisation soulevées. Il s'agit de s'engager dans des objectifs réalistes en travaillant à une féminisation positive à tous les échelons de la fédération.

Pour ce faire, trois lignes directrices ont guidé nos choix mettant en évidence des axes de travail :

- Ligne directrice N° 1 - La prise en compte des besoins et des attentes des féminines pour venir nous rejoindre : les femmes apprécient nos activités, prendre en compte leurs

alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme

attentes spécifiques permettra de mieux les accueillir et d'en accueillir encore plus. Les axes de travail 1 « Féminisation de la pratique », et 5 « Formation, information, un peu de pédagogie » répondent à cette spécificité des femmes dans nos pratiques.

- Ligne directrice N° 2 - La complémentarité femme/homme pour toutes les missions à responsabilité dans nos structures fédérales : il ne s'agit pas de stigmatiser la place des femmes dans nos structures mais de les amener à s'investir au côté des hommes, apportant leurs compétences, leurs propres modes de réflexion... Il s'agira ici de « Féminiser les instances fédérales et déconcentrées » (axe 2), mais aussi « Féminiser le corps arbitral » (axe 3).
- Ligne directrice N° 3 - La mise en valeur de l'excellence des féminines dans nos activités avec l'axe d'intervention 4 « Promotion et augmentation du nombre de féminines dans le haut niveau ».

2.1 Axe 1 Féminisation de la pratique

Donner envie de venir pratiquer aux femmes pour qu'elles nous rejoignent.

2.1.1 Axe 1 – Action 1 : l'évènement « ça grimpe pour elles » ou « les elles en haut » ou « Mesdames, faites le mur »... ou « l'alpinisme au féminin » ou le « canyoning au féminin »...

Inventer un évènement « pour elles » : les actions pourront se décliner par exemple en :

- La journée des copines : une fois dans l'année, chaque licencié du club doit amener avec lui une amie non licenciée pour lui faire essayer l'escalade ou une autre activité FFME.
- La soirée entre filles : le club organise une soirée pour ces dames exclusivement.
- Un stage d'un club ou de comité pour elles...



Le national pourrait aider ce type d'évènement en produisant les visuels annuels de l'action : un fond d'affiche à personnaliser pour les sites internet des clubs ou à imprimer par le club, des cartons d'invitation à personnaliser, imprimer et distribuer par le club ou diffuser par courriel...



Le national pourrait aussi chaque année pour un club de plus de 200 licenciés avec une forte répartition de féminines, envoyer une athlète de haut niveau représenter les femmes pour un évènement « Pratique d'une activité au féminin ».

Les critères d'obtention des labels clubs sont amenés à évoluer. Chaque club, pour obtenir le label club FFME Escalade ou Montagne doit proposer chaque année une action « ... au féminin ».

2.1.2 Axe 1 – Action 2 : les créneaux accompagnateur en même temps que les créneaux baby, moustique, microbe

Que font les accompagnateurs des enfants pendant que leurs pitchouns grimpent ? (à noter que les accompagnateurs sont bien souvent des accompagnatrices...). Pousser les clubs à organiser des créneaux à double entrée avec un créneau enfant en même temps qu'un créneau accompagnateur et réaliser une campagne de communication de rentrée « Comme mon fils, je fais de l'escalade » - « Comme ma fille, je grimpe ! ».



©FFME

2.1.3 Axe 1 – Action 3 : escalade santé, une pratique pour tous, femme, homme pour vous sentir en pleine forme

L'activité « escalade santé » doit être lancée au cours de l'Olympiade : elle doit clairement faire apparaître l'intérêt pour les femmes et les hommes à la pratique, avec des accents motivationnels différents. La communication autour de cette nouvelle forme de pratique doit être dédiée tantôt aux femmes, tantôt aux hommes.

2.1.4 Axe 1 – Action 4 : escalade et femme après un cancer du sein

Daniel COISY, vice-président de la fédération initie en Pays de la Loire une action « L'escalade après cancer du sein ». Une pratique raisonnée de l'escalade sera élaborée, avec la participation conjointe des entraîneurs, médecins, kinésithérapeutes et des patientes elles-mêmes. Pierre BELLEUDY, médecin fédéral, suit cette action avec la plus grande attention. Elle pourrait être à l'origine d'une action de plus grande envergure.

2.1.5 Indicateurs de l'axe 1

- Diminution du ratio nombre d'hommes pour une femme pour l'ensemble des licenciés de la fédération et plus particulièrement pour les tranches de 15 ans et plus ; les ratios pour la saison 2012 – 2013 s'élèvent à :
 - o 1,504 homme pour 1 femme pour l'ensemble des licenciés ;
 - o 1,783 homme pour 1 femme pour les licenciés de 15 ans et plus.

alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme

- Augmentation du nombre de licenciés global avec pourcentage en nombre de licenciées féminines en augmentation :
 - o Pourcentage en saison 2012 – 2013 : 39,93% de femmes.

2.2 Axe 2 Féminisation des instances fédérales et déconcentrées

Plus de femmes aux postes à responsabilité en complémentarité des hommes.

2.2.1 Axe 2 – Action 5 : préparer une féminine à accéder à l'un des 3 postes clés de la fédération lors des prochaines élections

Préparer une féminine à prendre l'un ou l'autre des 3 postes clés : présidente, secrétaire générale ou trésorière. Une action forte menée par le président Pierre YOU.

2.2.2 Axe 2 – Action 6 : parité dans les comités directeurs des comités territoriaux

Passer à la parité dans les comités territoriaux : la mixité des comités directeurs des territoires ne s'affiche pas suffisamment. Le passage à la parité, inscrite dans les statuts des comités peut sembler autoritaire et complexe. Ce sera le moyen d'une rapide évolution. Ce changement nécessite un travail en amont, de communication, d'explication, de constitution d'un réseau conscient qu'une évolution sera favorable au meilleur fonctionnement et une meilleure structuration de nos comités.

2.2.3 Indicateurs de l'axe 2

- Election fédérale 2017 : une femme à l'un des postes clés ;
- Assemblée générale FFME 2015 : modification des statuts des comités territoriaux avec passage à la parité pour la composition du comité directeur.

2.3 Axe 3 Féminisation du corps arbitral

Constituer un corps d'officiels avec une meilleure mixité homme/femme. Cette augmentation du nombre d'officielles permettra à terme d'augmenter le nombre de femmes dans les plus hautes fonctions d'officielles.

2.3.1 Axe 3 – Action 7 : augmentation du nombre d'officielles de compétition en escalade

L'un des critères d'obtention du label club FFME Escalade est l'obligation d'avoir un officiel de compétition pour 50 licenciés + un officiel par tranche de 50 licenciés entamée.

Lors de la révision des critères d'obtention des labels, à compter de 101 licenciés du club, au moins une officielle de compétition sera imposée (le minimum serait alors d'une femme pour 2 hommes), de 201 licenciés 2 officielles (2 femmes pour 3 hommes)...

2.3.2 Axe 3 – Action 8 : parmi les arbitres nationaux, préparer une arbitre pour monter à l'international

Prendre le temps de former une arbitre en escalade et une arbitre en ski-alpinisme, de l'accompagner pour aller à l'international : une action forte menée par la direction technique nationale.

2.3.3 Indicateurs de l'axe 3

- Ajout d'un critère homme/femme au critère nombre d'officiels de compétition pour l'obtention du label club FFME escalade en 2015 ;
- Augmentation du nombre d'officielles femmes pour les niveaux nationaux ;
- D'ici 2017 : au moins 1 nouvelle arbitre internationale femme en escalade et 1 en ski-alpinisme.

2.4 Axe 4 Promotion et augmentation du nombre de féminines dans le haut niveau

La pratique de haut niveau donne envie de pratiquer, la valoriser vise un effet d'appel.



©FFME – Mélanie Sandoz

alpinisme
canyonisme
escalade
raquette
randonnée
ski-alpinisme

2.4.1 Axe 4 – Action 9 : promotion de l’escalade de haut niveau féminine

Le haut niveau en escalade présente de nombreuses athlètes féminines : chaque année, le département communication veillera à mettre en valeur autant les dames que les hommes. Une vidéo spéciale escalade féminine de haut niveau pourrait être réalisée notamment pour diffusion par les clubs lors de leur évènement « ça grimpe pour elles ».

2.4.2 Axe 4 – Action 10 : promotion du ski-alpinisme de haut niveau

Laetitia ROUX est notre ambassadrice du ski-alpinisme, si ses éclatantes victoires sont largement relayées par notre service communication, certains résultats « scratch » des compétitions rendent souvent les victoires des féminines peu visibles.

On pourrait innover pour quelques compétitions individuelles promotionnelles de manière à rendre la compétition homme/femme et le résultat scratch particulièrement attrayant. La formule est simple : le départ hommes est donné avec un handicap équivalent à l’écart de temps qui sépare la 1^{ère} femme du 1^{er} homme de la même course de l’année précédente. Ça met, les hommes et les femmes à égalité pour la gagne. On aura alors un résultat « scratch » où des femmes auront toutes leurs chances de gagner devant des hommes...



©FFME – Laetitia Roux

2.4.3 Axe 4 – Action 11 : petit coup de pouce aux équipes régionales ski-alpinisme féminine

Le comité régional Rhône-Alpes a mis en place une équipe régionale ski-alpinisme féminine, sous la conduite d’une femme. Monter une telle équipe sur les Alpes du Sud semble possible. De même dans le massif des Pyrénées... C’est une mission supplémentaire mais qui à terme amènera un peu plus de féminines sur les compétitions de ski-alpinisme.

2.4.4 Indicateurs de l’axe 4

- Augmentation du nombre de féminines qui participent aux championnats de France de ski-alpinisme.
- Réalisation d’une vidéo par an dédiée à l’une ou l’autre de nos pratiques féminines de haut niveau.

alpinisme

canyonisme

escalade

raquette

randonnée

ski-alpinisme



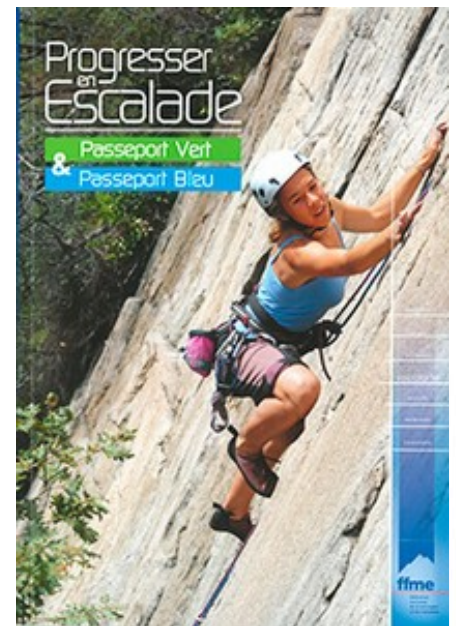
ffme
fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

2.5 Axe 5 Formation, information, un peu de pédagogie

Nos formations ou nos journées de rencontres avec les clubs et comités ne mentionnent que rarement la problématique de la féminisation de nos structures, la mixité étant ancrée dans nos pratiques. Et pourtant, nous pourrions gagner en qualité de structuration de toutes nos structures en augmentant le nombre de féminines notamment dans les postes à responsabilités.

2.5.1 Axe 5 – Action 12 : un module « féminiser la pratique » lors des formations et lors des rencontres avec les comités territoriaux

Il nous faut donc dès à présent intégrer systématiquement un module « féminiser la pratique » dans toutes nos actions de formation et lors de toutes nos rencontres avec les différents niveaux de la fédération : rencontres régionales, conseil des présidents de région, rencontre des salariés des comités territoriaux. Ce travail d'explication permettra à terme l'implication de chaque niveau de la fédération dans la féminisation. Il alimentera le réseau d'acteurs de la féminisation dans l'ensemble de nos structures fédérales.



2.5.2 Axe 5 – Action 13 : Formation ouvreuse de club escalade, travailler à l'ouverture de voies à destination des féminines en initiation et perfectionnement

Une réflexion sur l'ouverture de voies doit s'engager pour répondre aux attentes et caractéristiques de tous les grimpeurs notamment les grimpeuses. Trop souvent les ouvreurs de club ouvrent en fonction de leurs propres compétences et comme ce sont majoritairement des hommes, les voies ouvertes nécessitent souvent des capacités morphologiques et physiologiques peu compatibles avec celles des grimpeuses. Alors ajoutons de la féminité dans les formations d'ouvreurs de club, ce critère est important pour que les adolescentes et les jeunes femmes continuent de se faire plaisir en grimpant.

2.5.3 Indicateur de l'axe 5

- Nombre de modules « féminiser la pratique » mis en place ; cet indicateur demande un enregistrement de chaque module de formation « Féminiser la pratique » pour permettre l'évaluation annuelle.

alpinisme
canyonisme
escalade
raquette
randonnée
ski-alpinisme

- Formation ouvreuse de club : ajout de contenu spécifique « ouvrir en escalade pour les licenciées » dans la formation ouvreuse de club en 2015.

3 En guise de conclusion

La pratique des activités de montagne et d'escalade a souvent une connotation masculine : quand on pense exploit en montagne ou en escalade, on pense le plus souvent à des aventures masculines. Et pourtant nos activités plaisent aux dames, petites et grandes, jeunes et moins jeunes, alors profitons-en et proposons leur nos pratiques attrayantes.

Mixité, égalité, parité : ces mots font partie du quotidien de nos structures affiliées « montagne et escalade ». Les actions conduites entre 2014 et 2017 jouent sur ce terrain favorable. Nos licenciées y trouveront leur compte.

Deux aspects ne sont pas poursuivis dans ce plan de féminisation : l'augmentation du nombre de féminines dans les missions d'encadrement des licenciés et l'augmentation du nombre de cadres techniques d'Etat féminine. La raison en est simple, il est difficile en 3 ans d'attaquer sur tous les fronts : augmentons d'abord nos pratiquantes, donnons leur envie de s'épanouir dans nos clubs et nos structures, nous travaillerons alors à augmenter nos cadres féminines. Par ailleurs, le nombre de professeurs de sport femmes spécialistes montagne/escalade est actuellement très limité, il n'est donc pas possible d'en recruter aujourd'hui de nouvelles à la fédération. Cependant si l'occasion se présente d'embaucher un entraîneur femme sur l'une des équipes de France, elle sera saisie.



©FFME – L'Equipe nationale d'alpinisme féminine en stage cascade de glace en Norvège

alpinisme
canyonisme
escalade
raquette
randonnée
ski-alpinisme